

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/73/OCS-FL

Octobre 2022

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur l'avant-projet d'approche et des critères pour l'évaluation et l'établissement des priorités des travaux du CCFL**
- DATE LIMITE:** 31 janvier 2023

GÉNÉRALITÉS

1. Concernant les informations d'ordre général, prière de se référer au document [CX/FL 21/46/13-Add.1](#) et [REP21/FL](#) (paragraphe 167 – 169).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations sur:
 - a. les questions soulevées dans le document [CX/FL 21/46/13-Add.1](#) comme suit:
 - i. la nécessité d'un processus d'établissement des priorités des propositions de nouveaux travaux du CCFL;
 - ii. examiner à quel moment le processus d'établissement de priorités serait appliqué;
 - iii. une approche flexible pour établir un groupe de travail *ad hoc*, selon les besoins, qui pourrait être chargé de discuter, d'évaluer et d'établir les priorités des nouvelles propositions de travail;
 - iv. les deux options pour l'élaboration de critères d'établissement de priorités spécifiques au CCFL.
 - b. l'avant-projet d'approche et des critères pour l'évaluation et l'établissement des priorités des travaux du CCFL, en tenant compte des observations résumées aux paragraphes 7-10 du document [CX/FL 21/46/13-Add.1](#), qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
4. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
6. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.